



Non au Cruiser, réduisons de 50% l'usage des pesticides !

**Signez la pétition pour l'interdiction du Cruiser
et l'application immédiate du plan Ecophyto 2018**

Utilisé en France depuis janvier 2008 en enrobage de semences de maïs, le Cruiser (produit proche du Gaucho et du Régent), est **un insecticide classé dangereux pour l'environnement**, dangereux pour les abeilles, les oiseaux et les mammifères sauvages, et très toxique pour les organismes aquatiques.

On compte en France plus de **1000 espèces de pollinisateurs**. Ces dernières années, leur **surmortalité** a été constatée partout dans le monde. Les abeilles sont particulièrement touchées, avec une mortalité annuelle de 30 à 40 %. 35 % du tonnage mondial d'aliments végétaux (fruits, légumes, oléagineux, café, cacao...) et **la survie de plus de 80% des espèces végétales dépendent directement de la pollinisation par les insectes !**

Face à de tels enjeux agricoles, alimentaires, sanitaires et environnementaux, au nom du principe de précaution, France Nature Environnement demande :

> L'interdiction immédiate du Cruiser

> La mise en oeuvre, sans retard et avec la plus grande vigilance, du plan Ecophyto 2018, issu du Grenelle de l'environnement, qui prévoit la réduction de 50% de l'usage des pesticides.

Cette pétition sera envoyée au Ministre de l'agriculture. FNE a engagé une action en justice suite au renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du Cruiser, survenu en décembre 2008.

Pour en savoir plus sur le Cruiser, les pesticides et France Nature Environnement :

www.fne.asso.fr

Ces signatures sont à envoyer à :
France Nature Environnement
Pétition Cruiser
15 rue Buffon
75 005 Paris

**« Je demande au Ministre de l'Agriculture
l'interdiction immédiate du Cruiser
et l'application sans délai du plan Ecophyto 2018 »**



	Prénom et nom	Mail	Adresse postale	Signature
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				



11.				
12.				
13.				
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				
21.				



22.				
23.				
24.				
25.				
26.				
27.				
28.				
29.				
30.				
31.				
32.				



33.				
34.				
35.				
36.				
37.				
38.				
39.				
40.				
41.				
42.				
43.				



44.				
45.				
46.				
47.				
48.				
49.				
50.				